

DECRET N° 2008-183 DU 08 AVRIL 2008

portant nomination des Conseillers Techniques
du Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé des Transports et des
Travaux Publics.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2007- 437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseillers Techniques du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics,.

Il s'agit de :

- Conseiller Technique aux Travaux
Publics

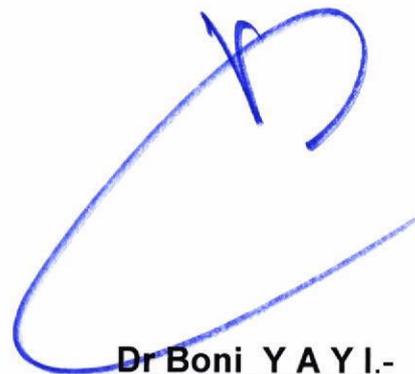
: Monsieur Nassirou SEIBOU OUAKE

- Conseiller Technique au Transport
Maritime et au Guichet Unique : Madame Rahanatou ABOUDOU
épouse ANKI DOSSO
- Conseiller Technique au Financement et
à la Coordination des Projets : Monsieur Emmanuel KOMBIENI
- Conseiller Technique Juridique : Monsieur Honoré DOUNA
- Conseiller Technique aux Transports
Terrestres et Aérien : Monsieur Elie Habasiah ALOKPO

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

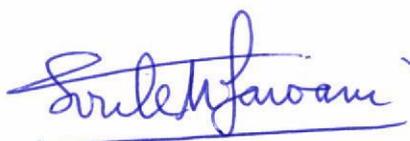
Fait à Cotonou, le 08 avril 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



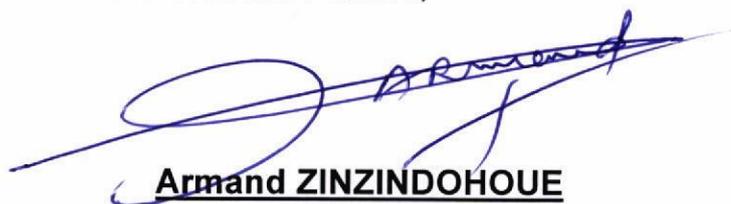
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
et des Travaux Publics,



Armand ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDCTTP/PR 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSES 05 JO 1.-